

Projet pédagogique 2021 – 2022

Accueil de loisirs de Dammarie et la solidarité



« L'arbre magique »



« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

F. DOLTO

Le directeur de l'accueil de loisirs de Dammarie.

P. MULLET

Sommaire

1 – titre	P 1
2 – sommaire	P 2
3 – la commune de Dammarie	P 3 - 4
4 – la communauté d’agglomération Chartres Métropole	P 5
5– l’organisateur, les PEP 28	P 6 - 7
6– les constats et problématiques du l’accueil de loisirs de Dammarie	P 8
7– « les solutions et propositions »	P 9
8– la nouvelle « architecture » de l’accueil de Dammarie	P 10
9– les orientations et objectifs	P 11
a- Généraux	P 11
b- Opérationnels	P 12
c- Les actions envisagées	P 13
10 – les moyens	P 14
a- Humains	
b- Matériels	
c- Financiers	
11– les publics accueillis	P 15– 16
12– les rôles de chacun	
a- Directeur	P 17
b- animateurs	P 18
13– Evaluations	P 19
14 –L’échéancier des projets et manifestations	P 20
15 – habilitations et fonctionnement global de l’accueil de loisirs de Dammarie	P 21- 22
16 – fonctionnement pédagogique de l’accueil de loisirs	P 23 - 27
17– l’infirmier	P 28 - 29
18 – la sécurité des locaux	P 30
19– les annexes	P 31 à 32
a- Plan du centre	
b- Les différents protocoles de fonctionnement (au centre)	
c- Projet éducatif PEP 28 (site ou centre)	
d- Projet associatif pep 28 2018 – 2022 (site ou centre)	

3 – la commune de Dammarie

Dammarie est une commune de 1573 habitants (source INSEE 2015).

Cette petite ville est située à 10 km de Chartres et 100 km de Paris.

D'un point de vue administratif Dammarie est relié à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.



Sur la carte ci-dessous, il est possible de remarquer Dammarie et les communes environnantes. Communes d'où proviennent les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs de Dammarie.

C'est-à-dire : Ver les Chartres – Mignéres – Dammarie – La Bourdinière St Loup – Thivars – Fresnay Le Comte.



Le blason de la ville de Dammarie fût créé en 1985.



Nous retrouvons sur la commune :

- Une école élémentaire (nombre d'enfants avoisinant 250)
- Une médiathèque
- Différents commerces (boulangerie, charcutiers, coiffures...)

Egalement présent :

- Une mairie et ses différentes commissions
- Une agence postale
- Un tissu associatif couvrant les sports (football, rugby, tennis, goshin do club, aiki jutsu, gymnastique volontaire), une APE est présente, un club des aînés et l'association Familles Rurales implantée de longue date qui propose diverses activités (peinture/dessin/musique/zumba....)

Les transports reliant Dammarie à l'agglomération chartraine sont assurés par le réseau des transports d'Eure et Loir ou Filibus. 3 lignes desservent Dammarie et ses environs. Les fréquences de passage des autocars sont ciblées le matin, midi et soir.



C'est vert, écologique mais pas souvent... !!!

4 – La communauté d'agglomération Chartres Métropole

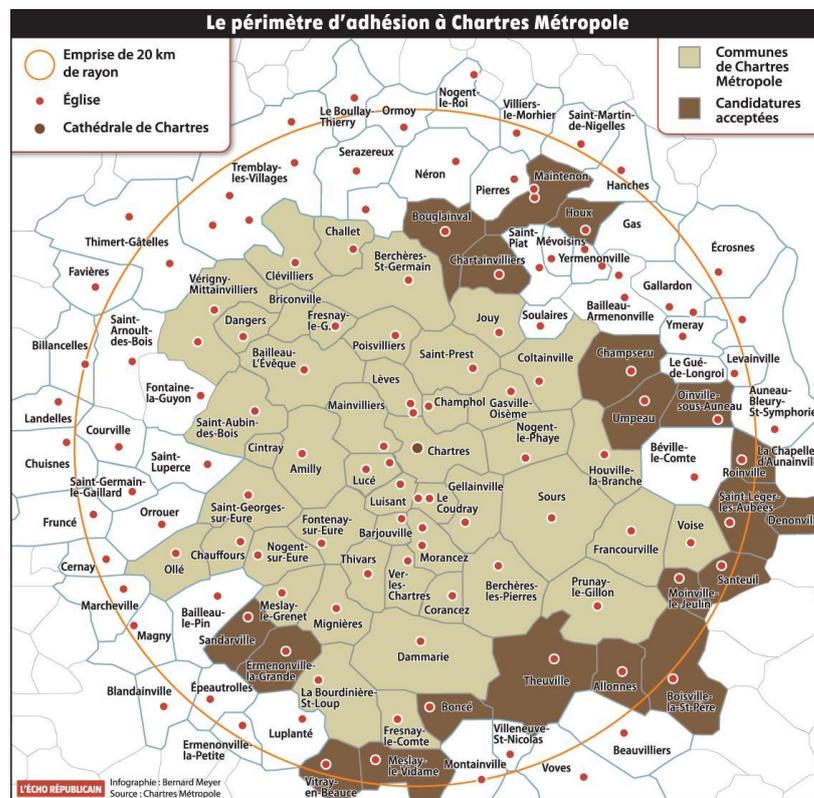


**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Quelques repères chronologiques :

- 1^{er} janvier 2000 que la première communauté d'agglomération est apparue, elle comprenait 7 communes : Champhol, le Coudray, Chartres, Lèves, Lucé, Luisant et Mainvilliers.
- 20 février 2004 fût adopté le nom de Chartres Métropole.
- 1^{er} janvier 2011, fusion entre Chartres Métropole et les communautés de communes de L'Orée de Chartres et du Val de L'Eure. La nouvelle agglomération passe alors à 32 communes et 112000 habitants.
- Après différentes fusions nouvelles, apparaît celle du **Bois-Gueslin où est situé Dammarie** en janvier 2013. Chartres Métropole compte donc désormais 47 communes et 125000 habitants.
- Aujourd'hui Chartres Métropole compte 66 communes pour 136217 habitants.

Représentation de l'étendue du territoire de Chartres Métropole aujourd'hui. Photo factuelle mais en constante évolution car des communes nouvelles pourraient potentiellement rentrer à l'intérieur de cette agglomération.



5 – L'organisateur, les PEP 28.

L'association des PEP28 se situe 3 rue Charles Brune, 28110 Lucé.

Elle est intégrée et rattachée à la fédération nationale des PEP dont le siège social est à Créteil.

Depuis janvier 2016, elle est la délégataire désignée par un vote des élus de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour gérer les accueils de loisirs et les espaces jeunes sur le territoire. Des accueils allant de 3 à 17 ans selon les périodes proposées.

Les PEP sont une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et créée en 1917.

Ci-dessous, un résumé du début de l'Histoire du mouvement.

100 ANS D' ACTIONS ET D' INNOVATIONS SOCIALES

C'est dans un contexte de guerre et autour de **vraies valeurs à défendre et à promouvoir** que naissent les PEP en juillet 1915.

Leurs fondateurs sont membres ou proches de l'école républicaine. Ce sont de grands institutionnels, des universitaires de talent ; quelques noms, parmi d'autres : Emile Durkheim, le fondateur de la sociologie, Xavier Léon, le fondateur de la Revue de Métaphysique et de Morale, Louis Liard, le vice-recteur de l'académie de Paris, Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles.

Ils savent que c'est par l'école qu'on peut éduquer les hommes et les citoyens : il faut donc défendre l'école de la République, et cette idée majeure d'émancipation.

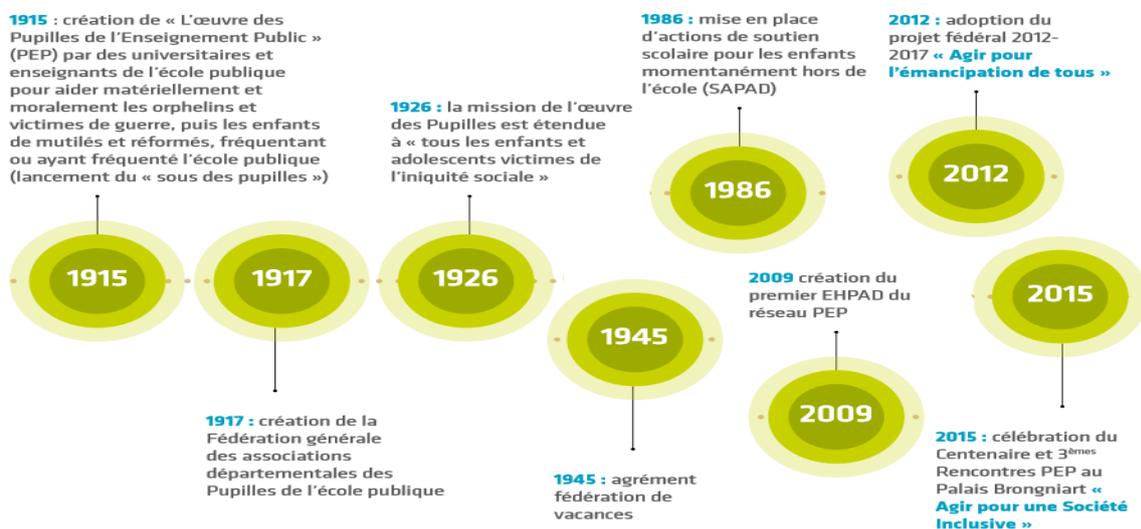
Pour la défendre pleinement, il faut qu'à côté de l'école, dans le monde qui l'environne, se mettent en place des dispositifs, des associations solidaires.

L'ambition de ces associations sera de mettre en place des actions pour garantir le droit de tous les enfants, et prioritairement celui des plus démunis, à une scolarité réussie, condition première d'un projet de vie ensuite réussi.

Depuis 100 ans, c'est donc pour une société plus solidaire et inclusive que les PEP agissent et innovent au quotidien

La frise chronologique nous apprend les étapes de l'évolution de l'association nationale des PEP.

On y constate en particulier l'arrivée du secteur médico-social en 1986.



Aujourd'hui, présente sur le département, l'association des PEP 28 gère au niveau des accueils de loisirs et espace jeunes les communautés de communes de :

- La CCBA (secteur d'Auneau)
- La CCCB (secteur Janville – Orgères - Voves)
- La communauté d'agglomération de Chartres Métropole
- La ville de Chartres
- La CCPEIDF (Béville le comte, St Léger des Aubées (périscolaire hors Mercredis)...))
- Les communes de Brezolles, du Coudray, Nonancourt...
- Divers accueils périscolaires
- Saint Georges Sur Eure, Amilly et Bailleau l'Evêque, derniers accueils de loisirs gérés par les PEP28 dans l'agglomération CHARTRES Métropole (septembre 2021).



6– les constats et problématiques liés au fonctionnement de l'accueil de loisirs de Dammarie

La COVID demeure une pandémie lourde en tout point.

Nous ne sommes pas épargnés par ce fléau en terme organisationnel d'un côté et en terme d'ambition de projet de l'autre.

En effet, c'est un frein conséquent de ne pouvoir « brasser » les groupes tout comme il est difficilement concevable de ne pas créer d'évènements de rencontres avec les parents et familles.

Autre sujet inquiétant, la difficulté à recruter des animateurs s'accroît.

Chaque début d'année voit un manque de candidatures et le retard ne se rattrape rarement. Le projet pédagogique ne peut alors exister bien souvent qu'un à deux mois après le début de la rentrée.

Des groupes d'enfants de moins en moins à l'écoute. La concentration est de plus en plus diffuse.

Des échanges entre enfants ou la coopération semble diminuer tout autant que la solidarité.

Une capacité d'accueil maximale atteinte fixée et supportable les saisons printemps-été.

Par contre, lors des saisons où le climat est difficilement supportable en extérieur, nous constatons et subissons le nombre d'enfants.

Un manque d'heures de préparation est souligné par l'ensemble de l'équipe qui souhaiterait davantage de temps afin d'améliorer les prises en charge.



7 – les solutions et propositions

Vis-à-vis de la COVID, nous essaierons de proposer des activités et regroupements familiaux en extérieur afin de maintenir un lien important à nos yeux.

Afin de maintenir l'ambition de la coéducation et donc de proposer aux enfants des activités ludiques et éducatives, nous activons la case « projet solidarité en action » à partir du mois de novembre 2021.

Concernant le nombre conséquent d'enfants, nous séparons les publics et divisons nos groupes afin d'avoir une plus grande écoute mais également pour vivre dans une certaine harmonie. Moins de bruits, de cris, des échanges plus que des ordres, des consignes claires et suivies.

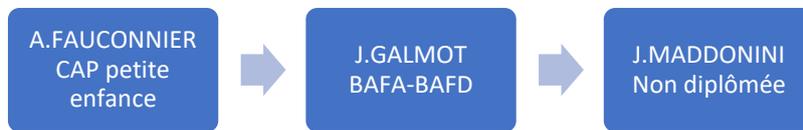
Concernant les heures manquantes, proposer des projets qui se verront éligibles à des heures complémentaires payées et également tenter des axes de négociation salariales.

Proposer des actions de coopération et solidarité afin de permettre aux enfants de mieux participer à leurs constructions de futurs adultes responsables et solidaires.



8 – la nouvelle architecture de l'accueil de loisirs de Dammarie.

Les permanents avec grille et lissage :



3 grilles chez les maternels avec mercredis et vacances (périodes non identiques) et 2 salariés CDD qui accompagnent et collaborent pour les mercredis ou CEE selon le nombre d'inscrits pendant les vacances.



3 grilles chez les primaires avec les mercredis et vacances et 1 CDD ou CEE (stagiaire ou non) qui collaborent.

La direction de l'accueil est confiée depuis février 2013 à **P. MULLET, BEATEP.**

Les contrats de travail associés à l'heure actuelle sont les suivants :

- P. MULLET 25h lissées.
- M. DELORD 23h lissées.
- P. SEGOUIN 23h lissées.
- T. DUBOIS 23h lissées.
- A. FAUCONNIER 23h lissées.
- J. GALMOT 23h lissées.
- Julie MADDONINI 19h lissées.

9 – les orientations et objectifs.

Il me semble important de rediriger l'accueil vers un projet pédagogique des mercredis qui soit de nature à défendre une vision de la société symbolisant, partage et actions solidaires de tout genre. Nous dissocierons les périodes de vacances qui s'ouvriront sur des programmes spécifiques en fonction des enfants et des animateurs nous rejoignant.

Après une discussion d'équipe, nous nous sommes mis d'accord pour définir cette année 2021 – 2022 sous le signe de la solidarité.

Devant un monde compliqué et dont les orientations et contours se dessinent de manière trouble, il nous a semblé bon, nous équipe d'animation de l'arbre magique à Dammarie, de pointer le nord de notre boussole vers la solidarité.

Ce cap nous a paru évident et nous tenterons de mener notre embarcation à bon port.

Avec de jeunes moussaillons dont il faut assurer la formation pour un avenir en tout point meilleur. Nous croiserons certainement quelques perturbations mais nous espérons de nombreuses éclaircies.

Ces quelques métaphores pour expliquer notre vision de la société que nous défendons. Entre altruisme, inclusion, entraide et dépassement de soi et non de l'autre.

Nous sommes désireux de partager ces principes avec vos enfants et vous-mêmes.

Nous sommes également conscients de la pandémie toujours présente et des difficultés à se rencontrer...si ce n'est sur le pas de l'entrée de la structure...



Mais il faut s'accrocher, se serrer les coudes, à défaut des mains et avancer.

C'est ce que nous devons aux jeunes générations présentes et futures pour leur offrir des lignes d'horizons à contempler sans que trop de mauvaises brumes ne viennent obscurcir leurs vues.

Alors, à bientôt nous l'espérons, dans notre navire « l'arbre magique » ou bien à proximité pour des actions solidaires à partager.

L'équipage de l'arbre magique

Port d'attache : Dammarie

Destination : le pays enchanté

Les objectifs

De la structure :

- Accueillir enfants et jeunes pendant les temps de loisirs allant de 3 à 17 ans tout au long de l'année.
- Diversifier les moments de fréquentation de la structure.
- Diversifier les publics.
- Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie du centre.
- Renforcer les liens avec les partenaires locaux (municipalité, directeurs des écoles...).

- **Général**

- a) Permettre aux enfants d'appréhender la solidarité à travers des activités ludiques, créatives, manuelles.
- b) Permettre aux jeunes de s'impliquer dans les choix de la construction de ces journées de loisirs.
- c) Proposer aux familles de partager des moments festifs et/ou de représentations.
- d) Permettre aux enfants de devenir des citoyens responsables et solidaires

Opérationnels

- L'enfant doit être capable de pratiquer la solidarité au sein de l'accueil de loisirs.
- L'enfant doit être capable de choisir ses activités.
- L'enfant doit être capable d'émettre un avis sur sa journée de loisirs.
- L'enfant doit être capable de participer à une activité sur la solidarité.
- Les familles pourront participer aux événements festifs et autres manifestations (voir Covid).
- Les enfants doivent être capables de partager leurs expériences aux autres groupes

Les actions envisagées lors du
projet solidarité 2021 - 2022

Mercredi 15 décembre : journée festive aux bénéficiaires des restos du cœur sous forme d'un troc Noël (possibilité de participer à une kermesse contre l'apport de nourritures ou produits d'hygiène, cela à destination de l'association des « restos du cœur »).

Tout au long de l'année : échange épistolaire avec l'EHPAD des Gloriettes d'Illiers-Combray (Nous partons sur cette issue à défaut de pouvoir se rendre avec les enfants sur place, COVID oblige).

Au printemps, ballade itinérante à vélo sur un mercredi ou des vacances scolaires afin de récupérer dans les lieux ou mairies visités des dons au profit d'associations non encore définies aujourd'hui.

Au mois de juin, création d'une journée festive solidaire et partagée. Selon la pandémie, la forme sera adaptée au protocole en vigueur.

10 – les moyens

- Humains

Au-delà de l'équipe détaillée dans un paragraphe plus en amont, il nous faudra selon les projets d'actions envisagés travailler avec un réseau de partenaires.

Comme l'idée essentielle est la connaissance, la défense et la promotion de l'écologie, nous devons nous tourner vers des **associations** parties prenantes dans ces domaines.

Egalement, se tourner vers des **intervenants spécialisés** afin de mieux nous éclairer, de sensibiliser l'équipe et les enfants à cette cause.

Proposer un échange ou des manifestations avec **des bénévoles ou bien des familles** afin de les intégrer un peu plus à la vie de la structure (participation aux festifs, accompagnement à des visites...)

Nouer ou renouer des échanges avec les **élus locaux** en leur proposant de connaître le projet et pourquoi pas d'en être acteur.

- Matériels

Nous nous appuyerons sur le centre de loisirs de Dammarie pour effectuer la majeure partie de notre travail. Les locaux sont détaillés en annexe avec le plan qui conceptualise un peu plus la vision de ce qu'est « l'arbre magique ».

De plus depuis quelques années, le centre s'est doté de différents matériels comme un ordinateur, une imprimante selfy, une imprimante couleur, un vidéo projecteur, des enceintes. Les différents achats pédagogiques selon les activités prévues viennent agrandir ces supports.

Des investissements sur des achats plus lourds sont réalisés en fin d'année civile. Selon les besoins et les projections, comme ces années futures où nous travaillerons sur l'écologie, à nous de bien se décider sur les bons investissements.

Si des demandes particulières devaient se présenter, nous nous tournerons vers l'organisateur (service technique de Chartres métropole) ou bien le gestionnaire (PEP28).

Il se peut que si des partenariats locaux voyaient le jour, des possibilités matérielles pourraient se développer (exemple, prêt d'un bout de terrain pour un jardin écologique par la municipalité).

- Financiers

Les finances pédagogiques propres à l'accueil de loisirs sont calculées selon le nombre d'enfants qui fréquentent l'accueil. Un budget de 3,16€/enfant est prévu pour une journée de fréquentation. Cette somme englobe les achats divers liés aux activités, les goûters et les sorties. Les droits d'entrées restent le poste de dépenses le plus important.

Un ratio est calculé pour les dépenses liées au transport 1,50€ par journée/enfant.

Il faut envisager dans les futurs projets doter des fonds aux éventuels intervenants.

Les postes des salaires, de l'alimentaire lié aux repas, des produits d'entretien et de son agent sont directement gérés par le gestionnaire associatif PEP28.

Peut-être devons-nous songer à demander des subventions financières si jamais des ambitions plus grandes seraient avérées et se trouveraient en adéquation avec nos projets ?

11 – les publics accueillis

Nous distinguerons quatre publics distincts qui sont accueillis dans notre accueil de loisirs. Tout d'abord et par chronologie, les **3-5 ans** que nous appellerons les maternels par rapport à leur scolarité.

Ces enfants qui fréquentent, et pour certains débutent leurs vies dans les lieux de socialisation, doivent demeurer dans nos esprits comme des citoyens en devenir mais avec leur part d'imaginaire développé. Donc il va nous falloir adapter nos activités à leurs évolutions, à leurs rythmes, à leurs besoins. Rentrer dans l'innocence et en sortir petit à petit, se responsabiliser, affiner les gestes, augmenter la motricité, se faire à l'écoute... bref exister comme un individu à part entière avec les aspects ludiques de la vie d'un centre. Bien sûr, pour les plus jeunes, les temps de sieste seront définis comme des moments intégrés à des journées qui peuvent parfois s'avérer bien longues.

Ensuite, viendront les **6 – 11 ans** auprès desquels nous créerons un groupe à part entière.

Nous mélangerons cette vaste tranche d'âge afin de créer une hétérogénéité et une plus grande coopération de par la richesse des idées et de l'entraide.

Ce public constitué d'enfants d'âges différents ne doit pas nous faire oublier sa spécificité. La motricité pas encore tout à fait maîtrisée chez les plus jeunes, le dynamisme grandissant, l'affirmation de soi, la contradiction et ses variables expressions, toute une panoplie de l'enfant que nous devons appréhender. En proposant des activités variées, en laissant le choix, en écoutant leurs propositions.

Il est à noter qu'en fonction de la crise sanitaire, des groupes sont constitués et identifiés afin de respecter les protocoles en vigueur et de pouvoir répondre aux sollicitations si besoin de l'ARS, et donc, dans la mesure du possible, d'éviter le brassage d'individus.

La dernière tranche d'âge accueillie à l'ALSH de Dammarie est celle consacrée à l'adolescence. Les **12-17 ans** qui ne pourront venir que lors des vacances scolaires. Nous pouvons peut-être parler de jeunes qui auront eux-aussi des moments à eux dans un local destiné à leur usage (interne cependant au centre).

Il faut noter une chose importante. Ces jeunes sont avec des animateurs qui font une préparation décalée des autres publics accueillis, avec le responsable des espaces-jeunes. Ce qui implique qu'il faut ensuite communiquer la vision globale de l'accueil de loisirs de l'équipe d'animation et de son directeur. Il faut resituer les responsabilités quand ce groupe est au centre, fixer des limites et règles communes. C'est-à-dire, pour donner un exemple, l'utilisation du portable ou non lors de la présence des jeunes sur le lieu d'accueil. Si oui, où et quand et éventuellement pourquoi ??? Justification qui semble réelle afin de pouvoir expliquer aux élémentaires, la différence de traitement, de même qu'à l'équipe d'animation. En effet, rappelons que les animateurs (donc adultes...) ne doivent pas utiliser leurs portables à d'autres fins que professionnelles....

Nous évoquerons enfin un public accueilli de nombreuses fois : **Les parents**.

En effet, ceux-ci sont les maillons qui nous relient à leurs enfants. Malheureusement, la COVID a bouleversé les principes d'accueil tels qu'ils étaient défendus à « l'arbre magique ».

Avant cette pandémie et les protocoles qui en découlent, les parents et/ou familles pénétraient dans l'enceinte et allaient eux-mêmes chercher leurs enfants. Cela permettait d'avoir un échange sur la journée, sur le comportement global et bien évidemment de rencontrer les membres de l'équipe qui entourent leur(s) enfant(s).

Mais force est de constater que la pandémie perdure et que nos modes de fonctionnement en terme d'accueil sont bousculés.

Aujourd'hui et depuis bientôt deux ans, les parents restent à la porte de la structure.

Nous détachons bien un animateur qui accompagne le public maternel et qui peut répondre aux éventuelles questions, tout en sachant que l'automne et l'hiver, il sera difficile de ne pas faire sous la pluie et le froid potentiel.

Les discussions sont donc restreintes tout autant que la communication.

Les liens, cependant, doivent être maintenus et tissés à nouveau si jamais ils sont décousus.

Nous programmerons donc des évènements dans l'année en fonction de la crise sanitaire avec les familles et nous trouverons des solutions afin de continuer notre travail social d'acteur de la coéducation.



12 – les rôles de chacun

Le directeur :

- Doit s'assurer que les objectifs pédagogiques soient respectés
- Doit rédiger le projet pédagogique avec son équipe d'animation
- Doit gérer le budget, l'économat, les demandes administratives, le matériel pédagogique
- Doit diriger l'équipe
- Doit coordonner l'action des animateurs
- Doit être en contact avec les enfants et leurs parents
- Doit assumer son rôle de formateur
- Doit respecter et faire respecter la réglementation
- Doit être présent sur le terrain
- Doit tenir compte des besoins, du rythme et de la sécurité des enfants
- Doit gérer et veiller à la sécurité des locaux
- Doit faire respecter la réglementation concernant l'hygiène
- Doit accueillir les enfants et les parents
- Doit être à l'écoute des enfants et leurs parents

Ses obligations :

- Respecter et faire respecter les enfants
- Respecter les horaires de travail
- Porter une tenue vestimentaire correcte
- Interdiction de fumer dans les locaux
- Drogue et alcool interdits
- L'utilisation du portable est interdite pendant les heures de travail. Néanmoins le portable reste allumé pour permettre à l'équipe pédagogique d'être alertée en cas de sorties.
- N'user d'aucune violence envers les enfants et l'équipe et veiller à ce qu'aucune violence ne soit produite par l'équipe
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Appliquer les consignes émanant de sa hiérarchie
- Assumer l'entière responsabilité liée à sa fonction.
- Conduire et orienter le cap pédagogique en collaboration avec l'équipe.



L'animateur :

Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique par son action éducative auprès des enfants, l'élaboration de projets d'animation et la gestion de la vie quotidienne.

Il rend compte à la direction de tout ce qu'il juge utile et important concernant les enfants, le fonctionnement, et les parents.

Son rôle :

- Assure la sécurité physique et morale de l'enfant
- S'assure de la santé de l'enfant
- Doit accueillir les parents et être à l'écoute
- Élabore et participe activement à toutes les activités
- Être à l'écoute et disponible vis-à-vis de l'enfant
- Doit travailler en équipe
- Participe et encadre les activités menées par les intervenants extérieurs
- Applique la réglementation
- Respecte le matériel
- Veille au nettoyage du centre
- Effectue le bilan de ses actions
- Demande les avis des enfants
- S'évalue
- Fait participer les enfants à la construction de leurs journées
- Demande l'avis des jeunes sur les loisirs proposés



SES OBLIGATIONS :

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que l'équipe
- Respecter les horaires de travail
- Porter une tenue vestimentaire adaptée à son travail (pas de tenue provocante)
- Interdiction de fumer et ou de vapoter dans les locaux
- Drogue, alcool sont interdits
- L'utilisation du portable est interdite pendant les heures de travail. Néanmoins le portable reste allumé pour permettre à l'équipe pédagogique d'être en contact en cas de sorties
- Aucune violence envers les enfants et l'équipe
- Respecter la législation en vigueur
- De respecter les protocoles au sein du centre de loisirs de Dammarie

13 – Evaluations

Afin de recenser les bienfaits de nos actions et de s'interroger sur nos éventuelles corrections ou améliorations, des enquêtes de satisfactions sont ouvertes aux usagers via les QR codes disponibles dans les structures ou sur le site des PEP28. Enquête rapide et facile à répondre.



Concernant les enfants, lors de chaque journée passée au centre, ceux-ci sont amenés à se questionner sur leur ressenti, à se positionner sur la qualité de nos propositions, le bienfait de nos animations, soit lors de bilans de fin de journée oraux ou selon la forme déterminée.



L'équipe se voit chaque lundi afin de tirer au mieux les conclusions de la semaine précédente et de poursuivre ou modifier ses vues.



14 – échéancier des projets et manifestations

SEPTEMBRE	OCOTBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Réunion de rentrée Constitution de l'équipe Mise en place du projet de structure Fin de rédaction du projet pédagogique partagé Réunion de préparation des vacances d'automne Réunion secteur directeur	Début du projet pédagogique Recherche des partenaires Vacances d'automne Recherche de faisabilité du projet école. Validation du projet par les instances.	Mis en commun des idées du festif décembre Point 1 sur les avancées du projet	Préparation des vacances de février jeudi 16/12 Préparation du festif du 15/12 Invitation presse et partenaires Congés de décembre, centre fermé. Recherche des équipes estivales	Première discussion sur le festif de juin. Continuité des axes de projet ou changement Recherche des équipes estivales Réunion secteur directeur	Vacances d'hiver Préparation des vacances de printemps jeudi Décision et mis en place du festif de juin	Point sur les avancées du projet 1 ^{ère} réunion de préparation été 2 ^{ème} réunion de préparation été Réservation des transports été Continuité de la mise en place du festif de juin Réunion	Vacances de printemps Etablir les plannings été Validation des devis transports Continuité de la mise en place du festif de juin	Remise du projet pédagogique de l'été Permanence inscriptions été mai Continuité de la mise en place du festif de juin	Continuité du projet Evaluation individuelle des personnels Mise en place du festif le Bilan des mercredis Vision de l'équipe	3 ^{ème} réunion avant été A C C U E I L E T E	A C C U E I L E T E

Echéancier directeur des projets et manifestations 2021– 2022

15 – habilitations et fonctionnement administratif de l'accueil de loisirs de Dammarie.

Ci-dessous les périodes d'ouvertures de l'arbre magique avec en complément les habilitations maximales et les ouvertures de place que nous retrouvons le plus couramment.

Périodes d'ouverture 	Horaires d'accueil 	Habilitations officielles 	Places ouvertes (prévisionnelles) 
Mercredis de l'année scolaire	7h30 – 18h30	3-5 ans : 40 6-11 ans : 48	3 – 5 ans : 32 6 – 11 ans : 48
Vacances d'hiver 10 jours	7h30 – 18h30	3- 5 ans : 40 6-11 ans : 48 12-17 ans : 12	3 – 5 ans : 24 6 – 11 ans : 36 12-17 ans : 8
Vacances de printemps 10 jours	7h30 – 18h30	3-5 ans : 40 6-11 ans : 48 12-17 ans : 12	3 – 5 ans : 24 6 – 11 ans : 36 12-17 ans : 8
Vacances été juillet 20 jours	7h30 – 18h30	3-5 ans : 40 6-11 ans : 48 12-17 ans : 12	3- 5 ans : 40 6 – 11 ans : 48 12-17 ans : 8
Vacances été août 20 jours	7h30 – 18h30	3-5 ans : 40 6-11 ans : 48 12-17 ans : 12	3 – 5 ans : 24 6 – 11 ans : 36 12-17 ans : 8
Vacances d'automne 10 jours	7h30 – 18h30	3--5 ans : 40 6-11 ans : 48 12-17 ans : 12	3 – 5 ans : 24 6 – 11 ans : 36 12-17 ans : 8

Pour rappel :

- Les vacances dites de « Noël », l'accueil est fermé. Ce qui totalise sur l'année et sans jour férié, un total de 36 mercredis, 30 jours de « petites vacances » et 40 jours de « grandes vacances », soit 106 jours d'accueil enfants. 70 jours de centre ouvert pour les adolescents (pas de venues possibles les mercredis dits scolaires).
- Un accueil RAM de l'agglomération Chartres Métropole est ouvert et vient 1 à 2 fois par semaine le jeudi et le vendredi matin, ce qui confère au bâtiment, une première mutualisation d'accueil.

Fonctionnement administratif des inscriptions :

a) Cadre légal

Pour pouvoir bénéficier de la venue potentielle de son ou ses enfants sur la structure, il faut satisfaire au règlement intérieur en vigueur dans les accueils de loisirs de Chartres Métropole (disponible dans les annexes).

b) Inscription

Celle-ci peut se faire au siège des PEP28, à l'accueil de loisirs ou bien au guichet unique. Il est demandé le règlement anticipé de la période prévue. L'inscription est validée dans la mesure où des places ouvertes sont encore disponibles. Les familles peuvent se procurer les documents nécessaires

soit à l'accueil du siège PEP28 à Lucé, soit sur le site internet des PEP28. Les inscriptions sont faites à l'année pour les mercredis (forfait) ou à chaque période (forfait à la semaine ou inscriptions occasionnelles en fonction des places disponibles). Le dossier est demandé une fois par an, il est à refaire pour l'inscription de septembre.

c) Habilitation et déclaration

Deux mois avant le début de l'année d'activités du centre de loisirs, une déclaration d'ouverture des locaux est demandée par la DDCSPP du département qui représente l'autorité de tutelle de notre profession. Celle-ci doit comporter les habilitations maximales des locaux, la fréquentation maximale rencontrée et le nom et numéro de téléphone du référent de l'association gestionnaire. Les identités et diplômes des salariés présents doivent également figurés et peuvent ainsi être vérifiés en cas de contrôle sur la véracité du dit document. Cette obligation est remplie par le coordinateur ou ses adjoints.

Pour le reste des périodes d'ouvertures, telles que les zones de vacances, cette obligation de déclaration est remplie par le directeur de l'accueil 8 jours maximum avant la date prévue. Elle doit comporter les mêmes renseignements que précédemment détaillés.

d) Déclaration d'une restauration collective

Celle-ci est effectuée auprès de la Direction des Services Vétérinaires. Elle permet la tenue d'un lieu de restauration pour les enfants, jeunes et adultes qui fréquentent le centre.

e) Assurance

L'association gestionnaire couvre les risques courus par les usagers de l'accueil de loisirs de par son adhésion à une assurance renouvelée annuellement (MAIF).

f) Les affichages requis

Sur les murs de la structure sont affichées :

- Les interdictions
- Les lois et protocoles en vigueur
- Les plannings d'activités
- Les numéros et contacts obligatoires
- Les horaires et noms des personnels

et mis à disposition des parents, le projet pédagogique.

16 - Fonctionnement pédagogique de l'accueil de loisirs

L'idée de l'accueil collectif de mineurs que nous défendons est celle d'un centre où l'enfant doit être en sécurité physique, morale et affective. Donc nous devons tenter de prendre en charge chacun selon son unicité. C'est pourquoi nous diversifions nos propositions. Afin d'avoir des prises en charge plus légères également. L'obligation de pratiquer une activité n'a pas lieu d'être. Mais nous sommes pour autant désireux de rendre les moments de loisirs éducatifs. Nous proposons des choix à l'enfant afin de défendre des objectifs ou bien celui-ci émet des propositions. De même, les temps dits libres sont existants mais pas les plus nombreux. Souvent facteurs à nos yeux de causes accidentelles, de « paresse de l'animateur », nous préférons les nommer de temps d'animations suggérées entre deux temps d'animations classiques prévues. Donc des réunions de préparation ont lieu afin de préciser les objectifs sur lesquels, nous nous appuyerons et quelle mise en pratique nous en ferons.

Comment accueillir les enfants, produire les plannings d'activités, bilaner nos actions ?

Le détail de ces heures ci-dessous.

Périodes d'ouverture	Périodicité des réunions	Heures attribuées	Tâches demandées	Heures complémentaires
Mercredis de l'année scolaire	lundi/hebdomadaire	2h/semaine	Réunion bilan + préparation	Projets annuels + festifs de décembre, juin.
Vacances d'hiver	jeudi de décembre	3h par semaine soit 6h pour 10 jours	Objectifs défendus + plannings	
Vacances de printemps	Jeudi de février	3h par semaine soit 6h pour 10 jours	Objectifs défendus + plannings	
Vacances de juillet	2 samedis de mars et 1 samedi de juillet	6h par semaine soit 18h pour 20 jours	Objectifs défendus + plannings	Festif de juillet
Vacances d'août	2 samedis de mars et 1 samedi de juillet	6h par semaine soit 18h pour 20 jours	Objectifs défendus + plannings	Festif d'août
Vacances d'automne	Jeudi de septembre	3h par semaine soit 6h pour 10 jours	Objectifs défendus + plannings	

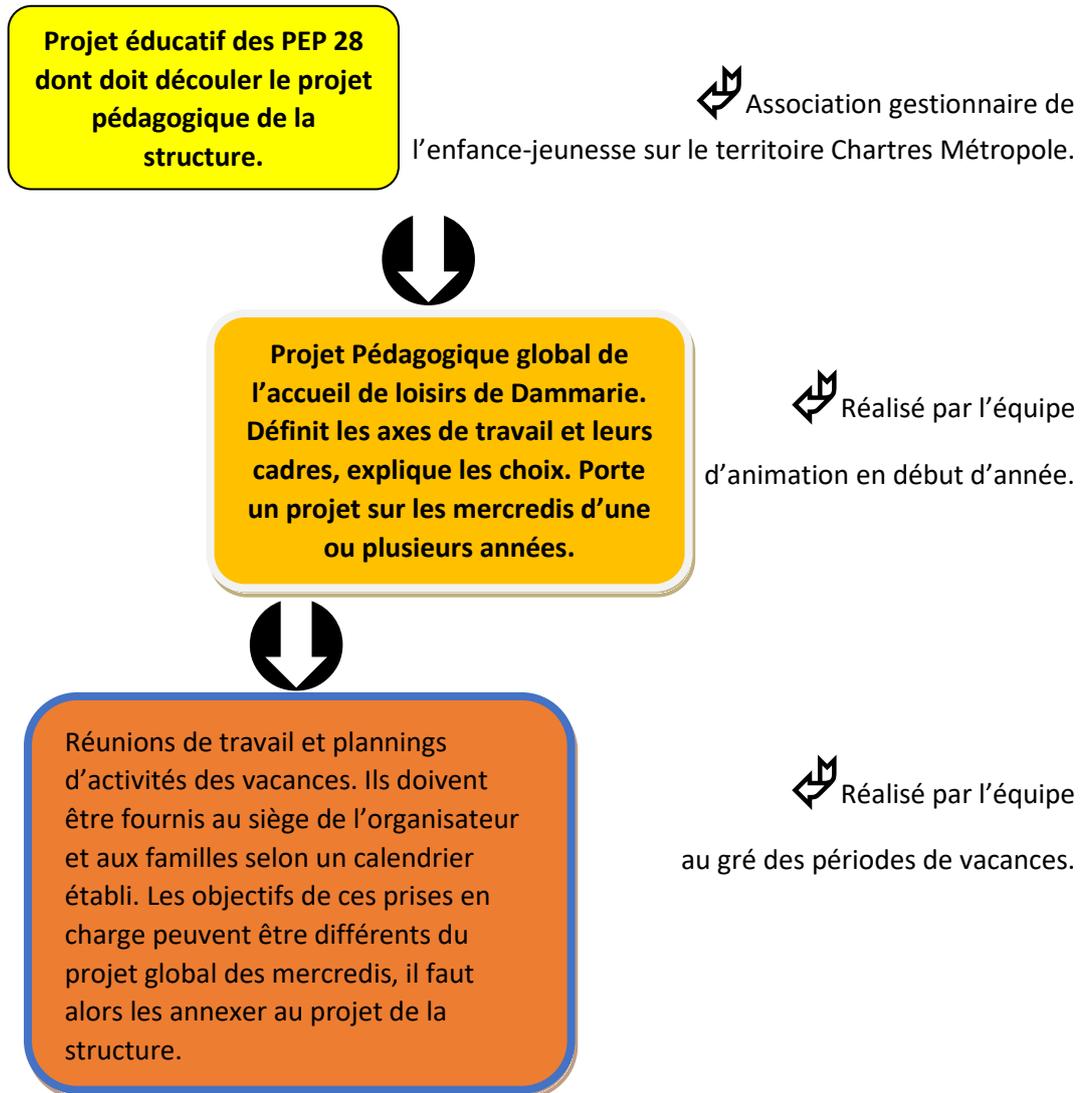
Pendant ces temps de préparation en équipe, sont débattus les différents axes vers lesquels nous voulons tendre. Egalement, des moments d'échanges autour des heures de prises en charge, des difficultés rencontrées, des remèdes proposés.

Lors des mercredis dits scolaires, la fréquence des réunions est hebdomadaire.

Pour les petites vacances, nous ne faisons de réunions de régulations que si celles-ci s'imposent à nous-mêmes. Un problème vécu, une intégration d'animateur difficile par exemple. De surcroît, la fréquentation est variable et les animateurs permanents sont en nombre (6 sur 8).

Pour les grandes vacances, juillet reste un mois à part du fait du grand nombre d'enfants (100 tous les jours) donc des bilans et/ou réunions ont lieu chaque milieu de semaine. Les temps de réflexion ou de bilan sont faits en équipe ou individuellement. Les formes se doivent d'être variées et pas toujours descendantes.

Un schéma explicatif de l'ordre des réflexions pédagogiques vis-à-vis des différentes prises en charges annuelles.



Pour résumer, en quelque sorte, le cheminement neuronal du « pourquoi » des activités de l'arbre magique. Le projet, c'est un peu le « manuel d'utilisation ». Il n'est jamais parfait, pas complètement compris...peu souvent partagé mais il est le document utile et nécessaire au-delà de par son caractère obligatoire. Il est le crédit de l'absence du « surveillant de cours » au détriment de « l'animateur animé » ... !!!

Tout doit être pensé.

De la prise en charge matinale, au départ du soir en passant par le repas.

De l'humain à la logistique.

C'est un peu une journée-type qui reviendrait mais qui ne l'est jamais réellement... et que vous retrouverez décrite ci-après.

Journée type de l'accueil et justifications

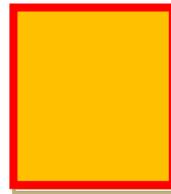
Légende de lecture du schéma



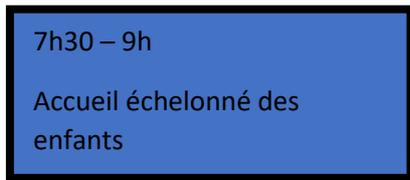
Quand



Quoi



Pourquoi, idées, lumière

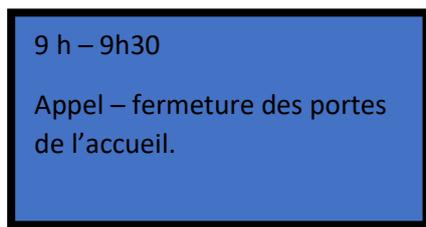


Mise à disposition des espaces – jeux libres accompagnés -



Les espaces sont créés afin de susciter à l'enfant le plaisir de jouer, lire, construire, ranger.

Les animateurs participent à une animation suggérée et ne sont pas simplement en surveillance.

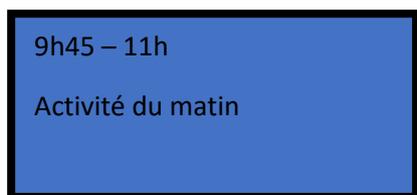


Règles de vie – déroulé de la journée – lecture du menu cantine - chants - danses -



Je vis avec des règles,
Car je suis informé du programme et menu,
Car je peux choisir et/ou proposer

Car je m'échauffe, je débute ma journée de manière dynamique en utilisant des moyens mnémotechniques.



Activités manuelles, créatives, sportives, artistiques.



Car j'exerce ma créativité
Car j'augmente mes capacités motrices
Car j'explore mon imaginaire
Car je coordonne mes mouvements





11h 15 – 13h15
Arrivée ou départ
Cantine



Temps d'hygiène avant
repas – pause et retour
au calme – compte des
enfants et repas –
échanges - énigmes et
retour



Car je dois être propre.
Car je redescends la
courbe avant le repas.
Car je discute avec les
animateurs qui
mangent à ma table.
Car je bénéficie d'un
temps de jeu posé à la
fin du repas.



13h30 – 14h30
Retour cantine
Départ et arrivée 13h30 – 14h



Temps calme - sieste –
temps suggérés –
dessins – lecture –
« loup-garou » -
diversité de choix donc
groupe mieux réparti.



Car je digère ma
nourriture et repose
mon cerveau.
Car je grandis pendant
mon sommeil.
Car je laisse libre accès
à mes envies.
Car je peux jouer à des
jeux reposants
Car je choisis et donc je
me trouve avec moins
d'enfants.



14h45 – 16h
Centre – extérieur ou sortie.
Activité de l'après-midi



Grand jeu et ou projet et
ou finition des activités du
matin.



Car je pratique une
animation ludique
d'ampleur où je
coopère.
Car je suis dans un
échecancier d'activités
qui m'amènera à une
finalité.
Car je termine ce que
j'ai commencé.





16h15 – 16h45

Retour au centre et ou fin
des activités de l'après-midi.



Hygiène – goûter – bilan
de journée – répartition
des ateliers du soir.



Car je suis propre
Car je reprends des
forces
Car j'exprime mes
ressentis
Car j'ai le choix de
finir ma journée
librement de
manière ludique et
animée.



17h – 18h30

Accueil du soir
Ouverture des portes
Fin de journée



Ateliers du soir
Groupe allégé
Rangement



Car je finis ma
journée sur un
temps animé ou
suggéré.
Car je vis mieux ma
fin de journée.
Car je range mon
matériel avant de
partir.

“The end of one day....!!!”

17 – Infirmierie

LES PREMIERS SOINS :

L'équipe d'animation doit veiller à l'état de santé de l'enfant, à sa sécurité physique, morale et affective. La notion de soin est par conséquent très importante. Les animateurs donneront les premiers soins aux enfants dès que cela s'avèrera nécessaire. Les actes effectués seront notés sur le cahier d'infirmierie. L'animateur qui soigne les « bobos » prendra soin d'isoler l'enfant, afin de le mettre au calme, de préserver sa pudeur éventuelle et surtout d'établir une relation privilégiée avec le blessé. Mais les animateurs doivent également être prévoyants et faire preuve de bons sens.

Les médicaments seront donnés SEULEMENT :

- S'il y a une ordonnance
- Si les médicaments sont dans leur emballage avec le nom et prénom de l'enfant
- Si le tout est mis dans un sac avec le nom et prénom de l'enfant inscrit dessus.

Si les conditions citées ci-dessus ne sont pas respectées AUCUN MEDICAMENT NE SERA DONNE A L'ENFANT. TOUS LES MEDICAMENTS SERONT DONNES EN MAIN PROPRE AUX ANIMATEURS ET NE RESTERONT PAS DANS LES SACS DES ENFANTS.

En cas d'accident grave, il faudra appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15) et prévenir immédiatement le directeur afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires.

CONSEILS PRATIQUES

Que faire en cas d'accident :

1-PROTEGER :

- l'enfant et le groupe (d'un autre accident ou de l'environnement)
- calmer l'enfant et le groupe : ne jamais laisser le blessé seul

2-ALERTER :

- le SAMU (15) ou les pompiers (18)
- le directeur de l'ALSH

En précisant :

- Le lieu de l'accident
- Le nombre de victimes
- Les circonstances de l'accident ou l'état apparent de la ou des victimes



3-SECOURIR :

- ne surtout pas déplacer l'enfant
- si l'enfant est inconscient, le coucher sur le côté, en chien de fusil, en attendant les secours- s'il y a hémorragie, ne pas faire de garrot, mais appliquer une compresse sur la plaie.

- Que faire en cas de blessure légère :

- Se rendre à l'infirmierie
- Apporter les soins nécessaires. Si vous hésiter sur l'état du blessé ou sur les soins à apporter, prévenez le directeur
- Pensez à regarder la fiche sanitaire de l'enfant pour vérifier s'il n'y a pas de contre-indications ou allergies
- Remplir le registre d'infirmierie

CONTENU MINIMUM AU CENTRE D'UNE ARMOIRE A PHARMACIE

- Gants à usage unique
- 1 ou 2 rouleaux de sparadrap hypoallergénique
- Une boîte de compresses stériles 20x20
- Antiseptique
- Pansements prédécoupés assortis
- Une pince à épiler
- Une paire de ciseaux
- De l'alcool pour nettoyer les instruments
- Un thermomètre
- Lampe de poche
- Serviettes hygiéniques



CONTENU D'UNE TROUSSE A PHARMACIE

- | | |
|--|--|
| - Gel antibactérien | - morceaux de sucre emballé |
| - Gants jetables | - mouchoirs et essuie-tout |
| - Antiseptique | - pince à épiler |
| - Pansements prédécoupés assortis | - thermomètre |
| - Compresses | - fiches de conduites à tenir en cas d'urgence |
| - Bandes extensibles | - les numéros de téléphone d'urgence |
| - Ciseaux | - registre des soins prodigués |
| - Couverture isotherme | |
| - Enfin pour les sorties s'assurer de l'accessibilité du réseau. | |

18 – La sécurité et entretien des locaux

Concernant les problèmes d'importances liées au matériel, comme le chauffage, la plomberie qui en cas d'avaries pourraient engendrer des dégâts ou bien des éventuelles fermetures, un seul contact, **les services techniques de Chartres Métropole : 02/37/88/44/44**. Parfois des délais d'attentes peuvent intervenir. Pour toutes réparations, celles-ci sont consignées dans le livret d'entretien des locaux.

Pour la propreté des locaux, un agent (CDI annualisé) vient faire l'entretien des bâtiments le jeudi matin de 9h à 12h30.

Vis-à-vis du domaine de **la sécurité** :

- La porte d'accès principale s'ouvre logiquement avec une gâche électrique. Aujourd'hui ne fonctionnant pas. Le bâtiment est public et donc encore sous la vigilance vigie pirate. Une attention particulière est portée aux « entrants » dans la structure.
- Les locaux demeurent fermés dans la journée et seuls les départs pour rendez-vous médicaux sont autorisés.
- Dans le cadre d'un départ pour raison exceptionnel d'un enfant, une décharge sera alors signée et un retour non envisageable.
- Comme tous les lieux publics, il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur.
- Des exercices incendies ont lieu au moins une fois à chaque période de prise en charge. Ils sont ensuite consignés dans le registre de sécurité du centre.
- Une réflexion est menée avec la gendarmerie afin d'éviter les dépôts d'objets aux abords des centres qui pourraient engendrer des vols ou autres tentations.
- Un cahier « registre des incidents » est existant, il permet de consigner les constatations d'ordres illégaux. Dégradations des bâtiments ou de leurs périphéries, pénétration et vols, etc....
- Des conduites à tenir en cas d'intrusion et ou tentatives d'individus « à risque » ont été invoquées toujours avec la gendarmerie. Celles-ci font et feront l'objet d'exercices de confinement.



Le plan des locaux

Les protocoles de fonctionnement de l'accueil de loisirs de Dammarie et leurs pictogrammes.

- La collation de l'après-midi et son pictogramme affiché dans les locaux
- Protocole en cas d'accident grave et son pictogramme affiché dans les locaux
- Protocole d'utilisation de la cantine à destination de l'agent de service et de l'équipe d'animation
- Protocole lié à une sortie piscine et son pictogramme affiché
- Protocole en cas de sortie pédestre et son pictogramme affiché dans les locaux
- Protocole pour les sorties en bus et son pictogramme affiché dans les locaux

le plan des locaux de l'accueil

